



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/08/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	05/08/2021
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Jean-Philippe BERSIA, Danielle ENJARLAN, Sandra LIZANO, Gilles ROGIER, Gisèle VAUQUOY, Frédéric BUISSON, Eric BOURASSEAU, Jean-François CHARRAT, Francine PIEULLE IKHLEF, Jean-Michel VIDAL, Nicole THEILLOUT, Muriel GILLET, Denis DUVAL, Francis PAYAN,
Absents	Edmond BLANC, Corinne BEAUDUEN, Dominique VIDAL, Gérard MARIGNANE, Stefano BLANC,
Procurations	D VIDAL à JM VIDAL
Quorum	14 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18H00
Heure de clôture de la séance	20h05
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Monsieur Jean-Michel VIDAL a été élu secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<p>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</p>	



SECRETARIAT GENERAL

Dossier N°1 :	Approbation du procès-verbal du CM du 20/07/2021
Débat	G ROGIER demande aux membres du conseil si le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 20 juillet 2021 est approuvé Aucune remarque
Vote	Approbation à l'unanimité

ASSOCIATION

Dossier n°1	Subventions associations 2021
Débat	<p>G ROGIER précise que la commission décisionnaire des attributions des subventions s'est réunie à 2 reprises, 7 dossiers de subventions ont été déposés. Il détaille les demandes</p> <ul style="list-style-type: none">- Association du patrimoine : montant demandé 600€, montant proposé 600€- Don du sang : montant demandé 600€, montant proposé 600€- Foyer rural : montant demandé 3400€, montant proposé 1700€- les amis de la Mourotte : montant demandé 500€, montant proposé 200€- Tir à l'Arc : montant demandé 500€ ; montant proposé 300€- Vélo club évacion montant demandé 700€ ; montant proposé 700€ <p>Total 4 100 €</p> <ul style="list-style-type: none">- Associations extérieures (Radio Verdon) : montant demandé 200 € ; montant proposé 200 € <p>JM VIDAL demande pourquoi il a été accordé que la moitié de la subvention demandée par le Foyer Rural</p> <p>G ROGIER précise le détail de la demande du Foyer rural par activités :</p> <ul style="list-style-type: none">• Jardin écologique : 900 €• Multisports : 100 €• Tennis : 900 € (achat d'un Karcher, produit anti-mousse)• Hip Hop : 1200 € (dont participation au coût de la formation de l'animatrice)• Jardins en fêtes : 300 € <p>G ROGIER précise que la commission n'a pas souhaité financer le Karcher pour le Tennis estimant que le Service technique disposait déjà d'un Karcher et que cela faisait parti de la mission du Service technique de faire l'entretien des cours de tennis (le terrain de tennis étant la propriété de la commune et non pas du Foyer Rural), et qu'il a été convenu que le nettoyage devra se faire au minimum 2 fois par an, de même que la commission n'a pas souhaité prendre en charge le coût de la formation de l'animatrice pour le Hip Hop.</p> <p>JF CHARRAT explique que la commission a trouvé que la demande de 1200 € pour le hip hop n'était pas en cohérence avec ce qui avait été décidé l'année dernière donc pour être en cohérence avec cette décision cette demande a été rejetée, pour le karcher c'est un équipement qui appartient à la commune, mis à</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/08/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>disposition, et pour lequel aujourd'hui il n'y a pas de convention</p> <p>G VAUQUOY demande s'il y a un karcher à disposition car il en a été acheté un par le foyer</p> <p>JM VIDAL demande si suite à cette décision, le Foyer Rural ne sera pas en déficit ?</p> <p>G ROGIER répond que non , ils auront même un petit résultat positif de 267 € il faut ajouter la subvention 2020 de 1150€ qui n'apparaît pas sur le résultat de clôture</p> <p>JF CHARRAT précise par ailleurs, qu'il a été décidé lors de la dernière commission d'attribution de subventions qu'à partir de l'année prochaine les associations devront présenter à la commission leurs justificatifs de dépenses (factures, justificatifs) relatifs aux subventions qui ont été accordées.</p> <p>F. PAYAN précise qu'il faudrait faire une lettre aux associations pour les informer de la décision de la commission de fournir les justificatifs.</p> <p>G ROGIER précise aussi qu'il faut mentionner tout ce qui est proposé par les services de la mairie, salles, personnels de la commune, électricité ...</p> <p>G VAUQUOY propose d'avancer la date limite et mettre le dépôt de dossier peut-être fin mars</p> <p>G ROGIER propose plutôt vers avril après le vote du budget</p>
vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

FINANCES

Dossier n°1	Aide financière évènement Verdon kustom day
Débat	<p>G ROGIER informa que la manifestation est annulée, donc l'aide financière est annulée</p>
Dossier n°2	Décision modificative n°1 budget commune 2021
Débat	<p>G ROGIER explique qu'afin d'être en conformité avec le budget du trésorier principal de Barjols, quelques modifications sont à apporter sur le budget principal de la commune (transfert d'écriture comptable), revoir les dépenses imprévues du chapitre 022 et les basculer sur le chapitre 011 (charges à caractère général) , de même pour le chapitre 65 et pour la section investissements, l'exédent doit être enlevé de la ligne 001</p> <p>Explication : Le report au 001 en Investissement est de 327 392.43€ au lieu de 250 558.34 € une erreur de report de déficit sur les restes à réaliser ayant été faite.</p> <p>Le chapitre 022 relatif aux dépenses imprévues ne peut excéder 7.5% des dépenses réelle prévisionnelles de la section, le montant budgétisé étant trop élevé, il est proposé de faire un virement de crédit du chapitre 022 au chapitre 011</p>
vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>



Dossier n°3	Décision modificative n°1 budget eau assainissement 2021
Débat	<p>G ROGIER explique que pour le budget de l'eau, les mêmes opérations doivent être effectuées à la demande du trésorier.</p> <p>Explication : Le report au 001 en Investissement est de -89 461.96€ au lieu de 34 016.57 € une erreur de report d'excédent sur les restes à réaliser ayant été faite.</p> <p>Il est nécessaire de rectifier des opérations patrimoniales qui doivent être inscrites sur des opérations d'ordre au chapitre 041 et de respecter l'égalité de ces opérations d'ordre à savoir les dépenses d'investissement au chapitre 041 doivent être égale aux recettes d'investissement du même chapitre.</p> <p>En fonctionnement, le chapitre 022 relatif aux dépenses imprévues ne peut excéder 7.5% des dépenses réelle prévisionnelles de la section, le montant budgétisé étant trop élevé, il est proposé de faire un virement de crédit du chapitre 022 au chapitre 65</p> <p>JF CHARRAT précise que ce budget est en déficit JPH BERSIA explique que s'il n'y a pas de subventions il n'y aura pas de travaux</p>
vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>

RESSOURCES HUMAINES

Dossier n°1	RIFSEEP modification du régime indemnitaire
Débat	<p>G ROGIER précise que le régime indemnitaire mis en place en 2019 était plafonné à 450 € minimum et 6000 € maximum, ce système étant bloquant et pas forcément adapté et juste, pourquoi ne pas procéder à une modification selon les textes réglementaires, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Minimum : 0• Maximum catégorie A : 36 210 €• Maximum catégorie B : 17 480 €• Maximum catégorie C : 10 800 € à 11 340 € (en fonction du poste occupé) <p>JM VIDAL s'interroge par rapport au médecin (catégorie A) et espère que ce système ne sera pas bloquant par rapport au médecin, il rappelle qu'il a été décidé de ne pas payer les heures supplémentaires au médecin, mais de compenser le chiffre d'affaire réalisé au-delà du compte d'équilibre par le versement de primes RIFSEEP et que ceci est précisé sur le contrat (juridiquement un contrat a plus de valeur que le reste), l'objectif étant que les comptes (budget annexe) soient à l'équilibre et si le médecin réalise un chiffre d'affaire supérieur par rapport à son salaire chargé + frais de fonctionnement, il doit être rémunéré à sa juste valeur pour le travail réalisé.</p> <p>JF CHARRAT précise qu'il serait miraculeux que le médecin gagne plus que</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/08/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>son salaire chargé +primes RIFSEEP JM VIDAL précise qu'il faut tout de même envisager cette hypothèse par rapport au contrat. G ROGIER précise que si tel était le cas on créerait une autre prime</p>
vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°2	Création poste directeur alsh
Débat	<p>GR précise qu'en septembre le centre de loisir ouvrira le mercredi, pour pouvoir ouvrir il faut créer un poste avec une spécificité qui est le diplôme du BPJEPS, le directeur pourra assurer la garderie et les actions jeunesse en plus du centre de loisirs, il aura un temps complet sur 35h annualisées avec un salaire net de 1500 € JF CHARRAT demande si cela ne va pas créer de polémique par rapport aux autres agents en catégories C et il y a des personnes qui ne sont plus présentes et non remplacées JM VIDAL précise que c'est quand même une fonction de Directeur, les responsabilités ne sont pas les mêmes G ROGIER précise que ce sont des postes que l'on ne peut pas pourvoir car les agents sont toujours dans la collectivité, ils sont en maladie ou en disponibilité. Concernant les agents qui partent par mutation, une personne arrive en septembre. Sur les postes en maladie il est précisé que les recrutements se font sur des contrats JF CHARRAT précise que la masse salariale va augmenter G ROGIER précise que le remplacement des contrats se fera par des contrats aidés, contrat PEC, avec un taux de financement de 80% de la part de l'Etat. En projection se sera environ 580 000€ Hors médecin JF CHARRAT demande combien de famille sont déjà intéressées G ROGIER répond une dizaine JPH BERSIA demande quelle sera la durée du contrat pour le directeur de l'alsh contractuel G ROGIER répond que cela dépend si c'est un fonctionnaire ou un contractuel JPH BERSIA demande ce qui se passera avec ce poste s'il n'y a plus d'enfants dans quelques années G ROGIER précise qu'il aura aussi une mission de garderie JPH BERSIA demande si c'est normal qu'une personne qui est à la garderie et qui gagne 1000 € ait avec elle une autre personne qui en gagne 1500€ JF CHARRAT précise que dans la même idée est ce qu'un directeur de centre de loisirs va vouloir faire de la garderie G ROGIER précise qu'aujourd'hui la directrice coûte 90€ net par jour et que ce salaire a été étudié pour que cela soit acceptable pour le budget de la commune</p>
vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/08/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°3	Création poste 20 h agent d'accueil
Débat	<p>G ROGIER explique qu'il s'agit d'un nouveau poste en contrat aidé qui viendrait en appui pour l'accueil de la mairie et pour l'accueil de la Poste. L'objectif étant d'ouvrir la médiathèque plus souvent</p> <p>JF CHARRAT demande si ce contrat intervient dans le cadre du projet de réorganisation générale de la mairie</p> <p>D DUVAL demande quelle sera la durée hebdomadaire du remplaçant de Christelle</p> <p>G ROGIER précise que ce sera sur un 30h par semaine et informa que pour le service administratif, la secrétaire qui remplacera Christelle s'occupera des plannings du service technique, de l'accueil, et du centre médical, elle viendra en appui et fera l'interface avec les services techniques</p>
vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

	QUESTIONS DIVERSES
<i>Débat</i>	<p>- groupe de travail pour la tarif eau et assainissement</p> <p>G ROGIER précise qu'au mandat précédent une proposition avait été faite pour couvrir les prêts pour les travaux de l'eau par une augmentation entre 5 et 10 centimes par an, cela n'a pas été retenu, aujourd'hui ce budget présente de grosses difficultés</p> <p>Pour couvrir les travaux, les futurs investissements, les nouveaux travaux sur les réseaux qui représentent 50km de conduites en mauvais état, il est espéré que l'agence de l'eau nous aide financièrement</p> <p>G ROGIER demande qui est volontaire pour intégrer le groupe de travail « tarif eau/assainissement »</p> <p>Les personnes suivantes se sont proposées : D DUVAL, F BUISSON, JPH BERSIA, G ROGIER</p> <p>D DUVAL oui le rendement s'est amélioré</p> <p>JPH BERSIA précise que des travaux sur 2 km de réseaux ont été effectués, et s'il n'y a pas de travaux, la facture va augmenter car il y a des pertes sur les réseaux, le but est d'améliorer le rendement</p> <p>JF CHARRAT informe que soit en 2026 la compétence part à la Communauté de Communes, soit la compétence reste à la commune est là les travaux sont pertinents, mais s'il y a le transfert à la CC, on peut ne rien faire et leur laisser le soin de faire eux-mêmes les travaux</p> <p>F BUISSON précise que ce n'est pas logique car la CC ne s'en occupera peut être pas aussi bien que nous</p> <p>D DUVAL informe que l'agence de l'eau taxera les communes qui laissent faire et qui ne font rien, les travaux ne sont pas pris au hasard</p> <p>JPH BERSIA demande s'il y a une autre solution pour éviter l'augmentation ?</p> <p>D DUVAL informe qu'aqualter a baissé cette année sont prix et qu'il y a 12 000€ a récupéré,</p> <p>JF CHARRAT demande des explications sur les facturations de l'ensemble des</p>



<p>protagonistes Gilles ROGIER précise que le coût du SIANOV pour la commune est de 65 000€ JF CHARRAT demande ce que fait le sianov D DUVAL précise qu'il gère la prise d'eau, le traitement et le transport jusqu'aux communes, ensuite c'est le délégataire aqualter qui assure la gestion de l'eau pour la commune Moins on consomme d'eau, plus la facture baisse, moins on a de fuite, moins on paie, JF CHARRAT s'interroge sur la pertinence du sianov F BUISSON précise que le syndicat ne fait pas de bénéfice D DUVAL informe que s'il n'y a plus le Sianov, il n'y a plus d'eau</p> <p style="text-align: center;">- tarifs cantine et garderie</p> <p>G ROGIER informe qu'aujourd'hui la garderie est à 50 centimes par jour avec 2 agents qui travaillent de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30, qui disposent au minimum du bafa, ou du cap petite enfance, et à qui on demande de faire de l'animation Certains parents demandent d'ouvrir plus tôt, dans les communes voisines il se pratique le tarif de 50 centimes la ½ heure, sur la commune le tarif n'a jamais évolué il y a une réflexion à mener JF CHARRAT explique qu'il faut savoir si c'est un service solidaire ou payant, F PAYAN propose de mettre un tarif à l'heure JF CHARRAT propose un tarif progressif ? 1h 1€, 2h 2€ G ROGIER explique que pour le service de la cantine le coût de revient est de 3.26€ et aujourd'hui il est facturé 3.50€, il faut rajouter pour la masse salariale 4 personnes dont 1 à temps complet, soit 3.97€ par enfant G ROGIER précise que l'école est obligatoire à partir de 3 ans, il y a le covid et donc de la désinfection à faire, aujourd'hui il y a 19 enfants à la maternelle JF CHARRAT précise qu'au départ le mécénat du parc photovoltaïque servait pour la garderie et la cantine G ROGIER explique que chaque année il y a la réactualisation des prix du repas et pour couvrir le coût de la personne en emploi aidé, il faudrait faire une augmentation de 27 centimes</p> <p>- G ROGIER informe qu'Engie a vendu le parc à une société anglaise, donc il n'y a plus de mécénat. Le nouvel acquéreur est octopus renewables, ils ont racheté le bail</p> <p style="text-align: center;">- Commission travaux annulés pour samedi 07/08/2021</p>

PV arrêté le 5 août 2021 à 20h05

Gilles ROGIER

Le maire



Jean-Michel VIDAL

Secrétaire de séance

